



Réunion de bureau de l'AACFF

Mercredi 1^{er} avril 2015

Étaient présents :

Jean-Jacques Gondo
Georges Wallerand
Nathalie Bayard
Françoise Le Bris

Président
Vice-Président
Secrétaire
Trésorière

Cette réunion de bureau est une première et fait suite à l'assemblée générale de l'association qui a eu lieu le jeudi 12 mars dernier à Paris, au cours de laquelle des problèmes sont intervenus risquant de menacer à plus ou moins long terme l'avenir de l'association.

Les paroles s'envolent, mais les écrits restent ; d'autant que les comptes-rendus, retraçant fidèlement les débats, sont largement diffusés à nos organismes de tutelle.

Le bureau doit absolument parler d'une seule voix et les désaccords ne doivent pas dépasser ce cadre ; c'est pourquoi, ce type de réunion est indispensable et interviendra trois fois dans l'année :

- avant l'assemblée générale,
- en juin pour préparer la rentrée,
- en janvier pour faire un bilan de l'année écoulée et un point sur les inscriptions du dernier trimestre de l'année N-1 afin, si besoin, d'adapter notre activité.

Lors de ces réunions, des décisions seront mises aux voix et le bureau dans son ensemble soutiendra la décision adoptée. Les membres du bureau s'engagent, si besoin est, à en expliquer les tenants et aboutissants aux adhérents.

Rappel de la composition et du rôle du bureau

Selon l'article 19 des statuts, le bureau est composé des membres suivants :

- le président,
- un ou deux vice-présidents,
- un secrétaire,
- un trésorier.

Selon l'article 20 des statuts, leur rôle est le suivant :

- le **président** veille au bon fonctionnement de l'association dans la forme et dans l'esprit des statuts et il ordonnance les dépenses. Il représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il la représente officiellement et en toutes circonstances auprès des autorités et dans les manifestations.
- Le **secrétaire** est chargé de la correspondance, de la préparation des réunions et assemblées, de l'établissement des procès-verbaux des séances du conseil d'administration et des assemblées générales. Il est chargé, en outre, de la rédaction du rapport moral à présenter à l'assemblée générale. Il tient le registre spécial prévu par la loi du 1er juillet 1901. Il signe la correspondance en l'absence du président ou sur délégation de ce dernier. Il est secondé, éventuellement, par un secrétaire adjoint.
- Le **trésorier** est chargé d'administrer les fonds de l'association. Il émarge les livres de caisse. Il établit le budget général sur le rapport annuel. Il veille à l'encaissement des cotisations qu'il centralise et règle les dépenses ordonnancées par le président. Il prépare le rapport financier et le présente à l'approbation de l'assemblée générale. Il tient une comptabilité régulière, au jour le jour, de toutes les opérations tant en recettes qu'en dépenses. Il est secondé, éventuellement, par un trésorier adjoint.
- Le ou les **vice-présidents** sont chargés d'assister le président.

Bien entendu, une association ne fonctionne pas seulement avec les membres du bureau ; la vie d'une association est l'affaire de tous :

- les adhérents qui peuvent aider au ménage,
- les cheminots en activité qui peuvent diffuser l'information ou des flyers à leurs collègues,
- les retraités qui peuvent les distribuer dans les enceintes SNCF,
- les adhérents qui peuvent proposer et animer des activités, des expositions...
- ...

Le nouvel atelier

Le nouvel atelier, situé au 3^e étage du 44 rue Louis Blanc, est dans une zone SNCF sécurisée ; l'ancien atelier qui devait être mis à disposition d'une autre association UAICF, a été réquisitionné par la SNCF et même si aujourd'hui, il reste vide, elle l'a placé sous son contrôle. Aujourd'hui, nous serions, à l'instar d'autres associations, sans locaux ou dans des locaux devant être partagés avec d'autres activités. Donc, arrêtons de nous plaindre et profitons de ce que l'on a !

Ces nouveaux locaux sont spacieux, bien éclairés, chauffés, bien situés dans Paris, avec tout le confort et ce, pour 20 euros par ans ! Que demander de plus !

Même si certains adhérents peuvent se sentir frustrer ou gêner dans leurs habitudes, il faut qu'ils admettent la réalité et le changement d'environnement que nous devons tous accepter. Rappelons que pour l'ancien atelier, c'était son environnement qui était critiqué par certains. Hier, c'était donc le lieu, aujourd'hui, ce sont les clés... Rien ne sera jamais parfait ! Nous sommes des adultes alors comportons-nous comme tels !

Le gardien du 44 rue Louis Blanc n'est pas un concierge mais un agent de sécurité. Il conserve les clés dans un but purement sécuritaire (incendie par exemple) mais n'assure en aucune façon la gestion des clés des locaux UAICF (photo, musique, vidéo, etc.) De même, il ne distribue pas le courrier, chaque service devant le trier lui-même.

Les cours

L'atelier est accessible comme suit :

- mardi de 9 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 19 h 00,
- mercredi de 13 h 30 à 19 h 00,
- jeudi de 9 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 19 h 00,
- vendredi de 9 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 16 h 45.

Le planning des cours est le suivant :

- mercredi de 13 h 30 à 16 h 00 : cours de dessin et gouache pour les jeunes de 8 à 15 ans
- cours pour les adultes de 17 h 30 à 19 h 00 :
 - mardi soir : dessin
 - mercredi soir : peinture à l'aérographe
 - jeudi soir : peinture à l'huile

L'atelier est donc ouvert pendant les heures de cours et en dehors de ces horaires, la clé est à disposition des adhérents au secrétariat du comité UAICF Nord, situé au rez-de-chaussée du bâtiment ; elle sera remise contre la carte d'adhérent qui sera conservée par Saliha Mahjoub jusqu'au rendu des clés le jour-même. A ce propos, l'atelier tient à remercier S. Mahjoub pour l'aide volontaire qu'elle veut bien apporter à l'AACFF.

Le bureau rappelle les plages d'ouverture du secrétariat :

- mardi, jeudi et vendredi de 9 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 16 h 45

A ce jour, les effectifs des cours sont les suivants :

- jeunes : 1 + 6 issus du CER SNCF de Paris-Nord
- huile : 9
- aérographe : 3
- dessin : 9

Enfin, le bureau tient également à rappeler que les animateurs – bénévoles – ne donnent pas de cours en dehors du planning ci-dessus. Lorsque ces derniers sont présents à l'atelier avant ou après les cours, ce sont – à l'instar des autres adhérents – du temps libre qui leur appartient. Nous demandons donc à l'ensemble des adhérents de respecter ces heures de liberté en évitant les demandes de conseil en dehors des cours. De même, en cas d'absence, nous vous remercions de prévenir les animateurs dès que possible.

Divers

La prochaine réunion de bureau aura lieu courant juin.

L'UAICF propose les objets promotionnels suivants :

visuel	détails	prix unitaire TTC (environ)
	clé USB 8 go 2 D (plate)	7 €
	clé USB 8 go 2 D (plate) en couleur	6 €
	sac en toile de jute avec logo UAICF format portrait dimensions : 35 x 30 x 17 cm	3,50 €
	Bloc-note format A4 grammage : 90 g bloc de 50 feuilles dos cartonné	3 €
	Bloc-note format A5 grammage : 90 g bloc de 50 feuilles dos cartonné	2 €

Les adhérents qui souhaitent acquérir l'un ou l'autre de ces objets, devront compléter la feuille affichée au tableau dans l'atelier avant le 25 avril.



web

Jean-Jacques GONDO
Président de l'AACFF
<http://aacff.uaicf.asso.fr>